

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V. 99 Voeu de l'Exécutif relatif au Tarmac.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Tarmac (anciennement Théâtre international de langue française) est installé depuis 2011 dans un théâtre qui est la propriété de l'Etat, situé au 159 avenue Gambetta dans le 20^e arrondissement, où il avait alors pris la place du Théâtre de l'Est Parisien ;

Considérant que Théâtre Ouvert est installé Cité Véron dans le 18^e, dans des locaux qui appartiennent au Moulin Rouge, qu'il doit quitter en 2019 suite à une reprise de bail par le propriétaire ;

Considérant que le Ministère de la Culture a créé en novembre 2016 un comité de pilotage dans le but d'identifier une solution de relogement de ce théâtre, que la Ville de Paris a pris part à cette instance, mais que les pistes de relogement qui y ont été étudiées, n'ont pas abouti ;

Considérant que ces deux établissements sont principalement financés par l'Etat (la contribution de la Ville de Paris au fonctionnement représente 10 % des subventions de Théâtre Ouvert et 3 % de celles du Tarmac) ;

Considérant l'annonce par le Ministère de la Culture, par voie de communiqué de presse le 31 janvier, que l'association Théâtre Ouvert prendra, à compter de 2019, la suite du Tarmac dirigé par Valérie Baran, en développant, en plus de sa mission historique de promotion des écritures contemporaines d'expression française, de nouvelles actions en matière de création francophone ;

Considérant l'absence de dialogue et de concertation, tant en amont de la prise de décision que dans son annonce, et le regret exprimé par la Ville de Paris d'une telle méthode ;

Considérant la qualité du projet d'action culturelle, de création partagée et de médiation auprès des publics, développé par l'équipe du Tarmac dans le 20^e arrondissement, et les relations solides qu'elle a nouées avec les habitants, les collègues et les écoles, les acteurs culturels du quotidien (bibliothèque, conservatoire, associations, maison des pratiques artistiques amateurs...) ; cet ancrage local constitue un acquis qui ne saurait être mis en cause ;

Considérant que le Tarmac déploie un projet très spécifique autour de la francophonie, étant un lieu d'accueil, de création artistique et d'accompagnement des artistes francophones venus de tous les pays ; qu'il est repéré par les artistes comme par les programmeurs comme un lieu central de la création francophone et que cette dimension doit perdurer ;

Considérant parallèlement que la création artistique francophone ne doit pas se limiter à une seule et unique salle de spectacles mais doit être présente sur toutes les scènes et que sa promotion doit faire l'objet d'une politique intégrée ;

Considérant que la création artistique francophone doit être appréhendée de manière plurielle, valorisant des récits et visions du monde contemporain n'ayant pas la France et Paris pour centres, mais revendiquant au contraire la variété des ancrages et la richesse des métissages, avec un horizon commun : le français en partage ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en la matière, comme en témoigne l'important programme d'actions proposé pour la 2e année consécutive par les bibliothèques municipales, intitulé « Mois de la francophonie - le français en partage » ;

Considérant le soutien actif de la Ville de Paris à plusieurs institutions culturelles mobilisées dans l'accompagnement d'artistes francophones comme la Maison des Métallos, la Maison de la Poésie, le Théâtre de la Ville, etc. ainsi qu'à des manifestations comme « la grande dictée francophone » qui invite des élèves de classes parisiennes à participer à une grande dictée, tirée d'un texte majeur de la littérature francophone et lue par une personnalité du monde culturel francophone ;

Considérant les interrogations et les craintes que suscite le projet de reprise, par Théâtre Ouvert, des missions actuellement assumées par le Tarmac et leur expression à l'occasion de plusieurs mobilisations médiatiques et publiques ;

Considérant que la Ville de Paris a rappelé publiquement qu'un tel projet de déménagement de Théâtre Ouvert au 159 avenue Gambetta n'était acceptable qu'assorti de conditions très précises ;

Considérant que les demandes de garanties exprimées par la Ville en matière d'accompagnement des personnels, d'ambition en matière de création francophone et d'action culturelle locale ne sont pas réunies ;

Considérant que le consensus nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet n'est pas atteint ;

Considérant le vœu déposé par Nathalie Maquoi, David Assouline, Raphaëlle Primet et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche et Jérôme Gleizes et les élus du groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant le vœu déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Danièle Premel et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris,

Emet le voeu que :

- La Ville de Paris interpelle le Ministère de la Culture pour lui relayer les inquiétudes et oppositions des artistes et habitant-e-s.
- La Ville de Paris rappelle au Ministère de la Culture que les garanties qu'elle a demandées ne sont à ce jour ni réunies ni satisfaisantes. .
- La Ville de Paris demande la suspension de cette décision.
- Le comité de pilotage sur le relogement de Théâtre Ouvert soit relancé et qu'il mobilise les collectivités locales de la région parisienne pour l'aider dans sa recherche au besoin.
- La Ville de Paris poursuive et valorise sa politique de soutien aux expressions culturelles et à la création artistique francophone.